

Afin de garantir la protection de tous, les visites qui ont lieu à l'intérieur de l'institution doivent respecter les points suivants:

- ✿ Les visites ont lieu dans les cafétérias ou dans les lieux définis pour chaque site **seules les personnes ayant un Certificat Covid valide peuvent venir sur les sites. Les visites dans les foyers (et foyers occupationnels) sont interdites. Le port du masque est obligatoire.**
- ~~✿ **Maximum 3 personnes en visite** en même temps (total de 4 personnes avec le bénéficiaire et un total de 5 personnes si l'éducateur est présent).~~
- ~~✿ Les visites doivent s'inscrire au registre du site à leur arrivée (plus besoin du document *Formulaire de déclaration de visite pendant la pandémie COVID-19*).~~
- ~~✿ Le masque peut être enlevé le temps de la collation.~~
- ~~✿ Si les visites et le bénéficiaire ont des contacts physiques, le port du masque est obligatoire.~~
- ✿ Dans l'idéal, les visites se font en extérieur (terrasse).